
États financiers de la Fondation de l'Hôpital St. Mary

31 mars 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des produits et charges	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-14
Annexe – Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary	15

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation de l'Hôpital St. Mary

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

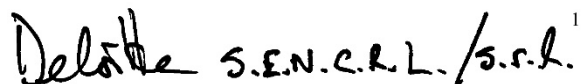
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, l'audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les registres de la Fondation. Ainsi, nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de dons, à l'excédent des produits sur les charges et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2017 et le 31 mars 2016, à l'actif à court terme au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, et aux soldes de fonds au 31 mars 2017, au 31 mars 2016 et au 1^{er} avril 2015. Nous avons également émis une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice précédent pour les mêmes raisons.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence de la situation décrite dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de l'Hôpital St. Mary au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

 ¹

Le 8 juin 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des produits et charges
Exercice terminé le 31 mars 2017

		2017				2016
Notes		Fonds de dotation	Fonds affectés	Fonds général	Total	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
	Dons	15 000	1 168 188	4 135 008	5 318 196	5 036 744
	Revenus (perte) de placement	596 970	318 673	1 209 674	2 125 317	(324 388)
		611 970	1 486 861	5 344 682	7 443 513	4 712 356
Charges						
	Salaires	—	—	743 571	743 571	784 083
	Dépenses – événements spéciaux	—	27 617	657 992	685 609	637 024
	Dépenses administratives et coûts des campagnes de financement	—	—	241 258	241 258	311 523
	Frais de placement	—	—	58 590	58 590	51 270
	Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	9 449	9 449	9 859
		—	27 617	1 710 860	1 738 477	1 793 759
	Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants :	611 970	1 459 244	3 633 822	5 705 036	2 918 597
	Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary (Annexe)	—	(499 467)	(1 515 150)	(2 014 617)	(2 446 094)
	Chaires et projet spécial	—	(135 000)	(132 203)	(267 203)	(433 732)
	Excédent des produits sur les charges avant perte nette de la filiale	611 970	824 777	1 986 469	3 423 216	38 771
	Perte nette de la filiale	—	—	(23 446)	(23 446)	(17 318)
	Excédent des produits sur les charges	611 970	824 777	1 963 023	3 399 770	21 453

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État de l'évolution des soldes de fonds
Exercice terminé le 31 mars 2017

	Fonds de dotation	Fonds affectés	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2015	7 329 057	7 417 487	49 324	(131 262)	14 664 606
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(247 441)	1 087 772	(9 859)	(809 019)	21 453
Solde au 31 mars 2016	7 081 616	8 505 259	39 465	(940 281)	14 686 059
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	611 970	824 777	(9 449)	1 972 472	3 399 770
Solde au 31 mars 2017	7 693 586	9 330 036	30 016	1 032 191	18 085 829

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Bilan**

au 31 mars 2017

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		2 500 198	2 440 616
Débiteurs		142 465	123 009
Frais payés d'avance		65 915	39 829
		2 708 578	2 603 454
Portefeuille de placements	4	18 773 439	12 433 247
Investissement dans la filiale	5	—	1 508 023
Immobilisations corporelles	6	30 016	39 465
		21 512 033	16 584 189
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		31 064	42 383
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary		3 362 160	1 743 572
Produits reportés		32 980	112 175
		3 426 204	1 898 130
Promesses de dons à payer	11		
Soldes de fonds			
Dotation	8	7 693 586	7 081 616
Affectés d'origine externe	9	9 330 036	8 505 259
Général			
Investis en immobilisations		30 016	39 465
Non affectés		1 032 191	(940 281)
		18 085 829	14 686 059
		21 512 033	16 584 189

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation de l'Hôpital St. Mary
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2017

	Notes	2017	2016
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		3 399 770	21 453
Ajustements pour :			
Amortissement des immobilisations corporelles		9 449	9 859
Gains et pertes réalisés sur les placements		(204 454)	(268 348)
Variation de la juste valeur non réalisée des placements		(1 498 211)	1 007 161
Perte nette de la filiale	5	23 446	17 318
		1 730 000	787 443
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation			
Débiteurs		(19 456)	(49 642)
Frais payés d'avance		(26 086)	(12 356)
Créditeurs et charges à payer		(11 319)	36 028
Sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary		1 618 588	1 693 968
Produits reportés		(79 195)	(20 914)
		3 212 532	2 434 527
Activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(11 670 363)	—
Variation des placements du portefeuille de placements		7 032 836	(485 976)
Investissement dans la filiale		1 484 577	(17 863)
		(3 152 950)	(503 839)
Augmentation nette de l'encaisse		59 582	1 930 688
Encaisse au début		2 440 616	509 928
Encaisse à la fin		2 500 198	2 440 616

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de la Fondation

La Fondation de l'Hôpital St. Mary (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est une œuvre de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la Fondation est considérée comme une fondation publique et est assujettie aux articles de cette loi. L'objectif de la Fondation est d'amasser des fonds pour les besoins du Centre hospitalier de St. Mary (l'« hôpital »), un centre hospitalier accrédité universitaire (CHAU) affilié à McGill, qui ne sont pas subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif en utilisant la méthode de la comptabilité par fonds affectés et ils tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les dons et les autres produits reçus par la Fondation sont classés dans trois fonds : le fonds de dotation, les fonds affectés et le fonds général.

Le fonds de dotation regroupe les dons sujets aux stipulations des donateurs qui requièrent que le capital soit conservé. Le solde du fonds représente les contributions originales en dotation et les revenus de placement cumulés qui doivent être réinvestis à titre de capital dans le fonds de dotation selon la présente politique de gestion de fonds de la Fondation.

Les fonds affectés incluent toutes les ressources sujettes aux exigences spécifiées par les donateurs, incluant les revenus de placement réalisés par les fonds de dotation restreints. Le solde de fonds consiste alors en des fonds affectés reçus mais non utilisés.

Le fonds général regroupe les fonds non affectés, incluant certaines sources de fonds qui ne sont pas sujettes à des stipulations spécifiques et qui doivent être utilisées pour les besoins des opérations ou à la discrétion du conseil d'administration de la Fondation. Les fonds investis en immobilisations sont présentés à la valeur des immobilisations moins l'amortissement cumulé.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés. Les revenus de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation. Les revenus de placement non affectés sont enregistrés dans le fonds général. Afin de protéger le capital doté contre l'inflation, seul un pourcentage, établi par le conseil, de la juste valeur initiale du capital doté est mis à disposition et est enregistré dans les fonds affectés. Tout excédent des revenus de placement réalisés provenant des dotations au-delà du montant établi est enregistré comme revenu de placement dans le fonds de dotation. Dans l'éventualité d'un déficit, un revenu négatif de placement est enregistré dans le fonds de dotation, diminuant le revenu de placement précédemment cumulé.

Dons

Les promesses de dons sont présentées dans les notes complémentaires aux états financiers et ne sont comptabilisées qu'au moment de l'encaissement.

2. Méthodes comptables (suite)

Biens et services reçus à titre gratuit

La valeur des biens et services reçus à titre gratuit est comptabilisée comme produit ou comme charge dans les états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsqu'il s'agit de biens et services qu'on se procure normalement contre un paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

De plus, chaque année, de nombreux bénévoles offrent à la Fondation une grande partie de leur temps pour assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile et selon les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	10 ans

Investissement dans la filiale

La Fondation comptabilise l'investissement dans sa filiale en propriété exclusive, 9030-9329 Québec Inc., qui possède l'immeuble situé au 5300, chemin de la Côte-des-Neiges, en utilisant la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

La Fondation comptabilise dans l'état des produits et charges une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'entité. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des produits et charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des placements est établie à partir des cours acheteurs. La juste valeur des placements est basée sur la confirmation reçue du gestionnaire qui s'occupe de gérer le portefeuille de placements. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des produits et charges à titre de produit ou de charge d'intérêts.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des produits et charges une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à l'état des produits et charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains ou les pertes, réalisés ou non réalisés, résultant de la conversion sont inclus dans les produits. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de taux de change.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placement

Les revenus de placement sont composés de :

	2017	2016
	\$	\$
Intérêts	146 768	118 084
Dividendes ou autres distributions	275 884	296 341
Gains et pertes réalisés	204 454	268 348
Variation de la juste valeur non réalisée	1 498 211	(1 007 161)
	2 125 317	(324 388)

Les produits de placement sont répartis selon la politique de gestion de fonds de la Fondation décrite à la note 2, ce qui résulte en la présentation des revenus de placement à l'état des produits et charges comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Fonds de dotation	596 970	(261 881)
Fonds affectés	318 673	—
Fonds général	1 209 674	(62 507)
	2 125 317	(324 388)

4. Portefeuille de placements

	2017	2016
	\$	\$
Liquidités	1 137 788	529 713
Obligations – canadiennes	6 079 781	4 083 433
Actions – canadiennes	5 183 872	3 002 886
Actions – étrangères	6 371 998	4 817 215
	18 773 439	12 433 247

Risque de marché

La Fondation est sujette au risque du marché, lequel représente le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie découlant de la variation des prix du marché, que ces changements soient causés par des facteurs spécifiques liés à l'émetteur ou les facteurs affectant tous les titres échangés sur le marché. Ces risques résultent de la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change. La concentration du risque est mitigée étant donné la diversification du portefeuille d'investissement de la Fondation.

Risque de change

La Fondation détient des placements en devises. Elle est donc soumise aux fluctuations des devises. La juste valeur des actions américaines est convertie au taux de change en vigueur au 31 mars, lequel était de 1,3322 en 2017 (1,2971 en 2016) et représentait 51,7 % du solde des actions étrangères.

Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt et l'échéance des obligations sont illustrés à leur juste valeur de la façon suivante :

	Échéance			
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 mars 2017 – Obligations canadiennes				
0,92 % à 11,00 %	5 258 486	—	—	5 258 486
2,40 % à 7,88 %	—	821 295	—	821 295
	5 258 486	821 295	—	6 079 781

	Échéance			
	De 0 à 5 ans	De 6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Au 31 mars 2016 – Obligations canadiennes				
0,92 % à 6,75 %	3 389 024	—	—	3 389 024
1,55 % à 10,95 %	—	694 411	—	694 411
	3 389 024	694 411	—	4 083 435

4. Portefeuille de placements (suite)

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une partie importante du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables liées aux conditions économiques ou politiques. Le risque de crédit est causé par le fait que la Fondation possède des obligations. Il y a donc un risque que les émetteurs ne soient pas en mesure de payer les montants dus à la Fondation. La Fondation gère ce risque par la diversification des placements de son portefeuille de placements.

5. Investissement dans la filiale

	2017	2016
	\$	\$
9030-9329 Québec Inc., en propriété exclusive		
Avance, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 633 030	4 117 607
Actions, à la valeur de consolidation*	(2 633 030)	(2 609 584)
	—	1 508 023

* Un ajustement de 84 199 \$ est inclus dans ce montant pour amener l'investissement à une valeur nulle.

La filiale n'est pas consolidée dans les états financiers de la Fondation. L'information financière relative à la filiale au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016, et pour les exercices terminés à ces dates, se détaille comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Actifs totaux	2 468 476	2 444 606
Passifs totaux	5 185 704	5 054 190
Capitaux propres déficitaires	(2 717 228)	(2 609 584)
Produits totaux	561 806	510 042
Charges totales	669 450	527 360
Perte nette	(107 644)	(17 318)

	2017	2016
	\$	\$
Trésorerie		
Activités d'exploitation	67 774	201 457
Activités d'investissement	(308 290)	(937 174)
Activités de financement	282 027	725 451
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	41 511	(10 266)

6. Immobilisations corporelles

	2017			2016
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	163 216	153 604	9 612	15 660
Améliorations locatives	31 525	11 121	20 404	23 804
	194 741	164 725	30 016	39 465

7. Virements interfonds

Le conseil d'administration de la Fondation peut autoriser, de temps en temps, des virements interfonds selon la direction stratégique de l'hôpital. Les virements interfonds comprennent majoritairement des fonds obtenus par l'entremise des événements de levée de fonds et sont alloués à certains projets internes et externes. Il n'y a pas eu de transferts en 2017, ni en 2016.

8. Dotation

	2017	2016
	\$	\$
Chaire de McGill – famille et recherche en médecine communautaire	2 309 843	2 130 224
Chaire de McGill – traitement communautaire du cancer	3 347 359	3 087 059
Médecine familiale	85 509	78 859
Oncologie	195 584	180 375
Hélène Derouin Renaud	230 574	212 644
Fond Johnson pour la gériatrie	163 434	146 160
Edward Tinmouth	286 576	264 291
Gail Hutchison	233 355	206 078
St. George's Lodge	124 426	114 751
Dialyse rénale	211 605	195 150
Bourse Hingston Med Leadership	115 606	106 615
Fond J. Desmarais pour les infirmières	67 814	62 541
Fond I.C.U.	84 768	78 175
Ophtalmologie	67 814	62 541
Héritage des Gouverneurs de St. Mary's	11 901	10 976
Bourse de recherche en soins infirmiers Arvind K. Joshi	157 418	145 177
	7 693 586	7 081 616

9. Affectés d'origine externe

	2017	2016
	\$	\$
Projet de développement du campus	6 163 221	5 723 816
Décaissement des intérêts de dotation	758 391	589 872
Médecine	527 018	522 006
Programme de traitement du cancer	455 859	340 990
Avancement professionnel	215 774	218 139
Association orthopédique	131 884	120 887
Santé des femmes et initiative au bien-être	130 183	148 788
Maladies du cœur et de l'AVC	114 819	116 930
Autres	832 887	723,831
	9 330 036	8 505 259

10. Promesses de dons à recevoir

En fin d'exercice, la Fondation avait des promesses de dons à recevoir totalisant 7 679 480 \$ qui s'échelonnent jusqu'en 2026 comme suit :

	\$
2018	2 159 830
Suivants	5 519 650

11. Promesses de dons à payer

La Fondation a fait des promesses de dons à payer à la fin de l'exercice pour l'hôpital pour les montants suivants :

	\$
Implantation du NQSIP	217,794
Rénovation du 5ième étage pour hébergement des patients du centre de cancérologie	2,386,831
Initiatives au bien-être des femmes	29,750
Chaire de McGill	235,000
Réseau de cancérologie Rossy	2,700,000
Recherche médicale, aide et subventions	1,105,000
	6,674,375

Les montants déboursés relatifs à ces promesses de dons à payer dépendront du moment où l'Hôpital St. Mary effectuera ces projets et dépendront aussi du revenu net disponible de la Fondation. La Fondation a également fait la promesse de remettre jusqu'à 10 000 000 \$ relativement au projet de l'expansion de l'aile Ouest si le projet a lieu. Les montants exacts pourraient varier.

12. Instruments financiers

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit dans la mesure où les donateurs et les débiteurs peuvent éprouver des difficultés financières et ainsi être incapables de respecter leurs engagements. Toutefois, la Fondation possède un nombre varié de donateurs et de débiteurs, ce qui minimise la concentration du risque de crédit.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est d'avoir suffisamment de liquidités pour respecter ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance. La Fondation gère ses liquidités générées par ses opérations de manière à respecter ses engagements. Au 31 mars 2017, ses obligations financières les plus importantes sont les créditeurs et charges à payer et les sommes dues au Centre hospitalier de St. Mary.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

Fondation de l'Hôpital St. Mary**Annexe – Dons octroyés au Centre hospitalier de St. Mary**

Exercice terminé le 31 mars 2017

	2017	2016
	\$	\$
Des fonds affectés		
Fonds de cancérologie	226 025	165 788
Médecine	17 621	15 078
Fonds de pharmacie	9 036	43 375
Avancement professionnel	40 175	44 520
Psychiatrie	3 100	—
Dialyse rénale	529	4 765
Ophtalmologie	7 445	9 735
Unité de soins intensifs	—	2 152
Gériatrie	750	893
Médecine familiale	961	500
Unité d'enseignement clinique – 5 ^e sud	4 689	7 571
Autres projets – projets externes	159 936	1 017
Clinique diabétique	4 200	700
Initiative pour le bien-être des femmes	25 000	—
	499 467	296 094
Du fonds général non affecté		
Recherche médicale, aide et subventions	1 515 150	2 150 000
	2 014 617	2 446 094